

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2022
PROCES VERBAL



Les membres du conseil municipal sont convoqués en séance ordinaire **le Jeudi 03 Mars 2022 à 19H45**,
 Salle du Conseil de Lumes selon l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Secrétaire de séance
2. Adoption du Procès-Verbal du 06/12/2021
3. Convention Déchets Ardenne Métropole
4. Convention SEM Ardenne Métropole
5. Contrats PEC
6. Création de poste Animation
7. Modification loyer logement 5 Ter Rue de l'Eglise
8. Tarif cimetière
9. Autorisation demande de subvention
10. Devis divers
11. Informations et courriers divers
12. Questions diverses

Le Maire,

Olivier PETITFRERE

Les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, Salle du Conseil, le **Jeudi 03 Mars 2022 à 19 H 45** sous la présidence de Monsieur Olivier PETITFRERE, Maire de LUMES.

Sont présents : Messieurs Eric DEREGARD – Michaël JACQUES - Bastien JAISON – Sylvain LIEBEAUX – Laurent NICLOUX - Olivier PETITFRERE.

Mesdames Murielle AMBERT – Nadia BOROWY – Anne-Elisabeth DUEZ - Peggy GUILLON - Pascal LAUX - Ludivine RIVIERE – Annick THELIER

Absents excusés : M. Jean-Pol LEDOCQ qui donne pouvoir à M. Olivier PETITFRERE
 M. Guillaume MALHERBE qui donne pouvoir à M. Eric DEREGARD

Absent : /

Monsieur le Maire évoque le retour au protocole pour les organes délibérants : autorisation de se réunir sans masque à condition de scanner le pass vaccinal au préalable.

Monsieur le Maire désigne Monsieur Eric DEREGARD en tant que secrétaire de séance.

 **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 06/12/2021**

Le procès-verbal de la séance du 06 Décembre 2021 est adopté à l'unanimité par les membres présents à cette séance.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



DELIBERATION :

CONVENTION DECHETS ARDENNE METROPOLE

Dans le cadre de la réduction des déchets par Ardenne Métropole, la communauté d'agglomération souhaite prendre, avec ses communes membres, des accords pour favoriser la réduction des déchets des habitants.

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer la convention d'engagements réciproques avec Ardenne Métropole concernant la réduction de la production de déchets sur son territoire dans le cadre du plan « jetons moins et trions ce qu'il reste » et décident d'inscrire la commune sur 3 des 4 actions, à savoir :

- ✓ Diffusion et déploiement du compostage des déchets alimentaires en tous lieux et en tout point du territoire (référente élue : Annick THELIER)
- ✓ Tri du papier et des emballages (référent élu : Eric DEREGARD)
- ✓ Prévention et gestion autonome des déchets verts (référent élu : Laurent NICLOUX)

Eric DEREGARD demande où la commune en est avec la déchetterie. Monsieur le Maire répond que 3 déchetteries ne sont plus aux normes (Lumes, Aiglemont et Neufmanil). La déchetterie de Lumes finira sûrement par fermer car les travaux de mises aux normes sont impossibles à réaliser puisqu'elle se situe en zone rouge du PPRi.



DELIBERATION

CONVENTION SEM ARDENNE METROPOLE

Après avoir entendu les explications de Monsieur PETITFRERE, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer la convention relative au Service Entretien Maintenance (SEM) avec Ardenne Métropole.

Ce service sera essentiellement utilisé pour le prêt de matériels (stand, banc, roulotte WC...).



DELIBERATION

CONTRATS PEC

Suite à la réunion du groupe de travail « personnel » du 21 février 2022.

ATSEM/Animation

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 65 % dans la limite de 20 heures hebdomadaires.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 20 heures par semaine, la durée du contrat est de 6 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : ATSEM/animatrice
- Durée du contrat : 6 mois (du 01/03/2022 au 31/08/2022)
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- Rémunération : SMIC

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec la mission locale et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : ATSEM/animatrice
- Durée du contrat : 6 mois (du 01/03/2022 au 31/08/2022)
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- Rémunération : SMIC

- autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

Espaces Verts

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 60 % dans la limite de 20 heures hebdomadaires.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 24 heures par semaine, la durée du contrat est de 6 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer deux emplois dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu des postes : Entretien Espaces Verts
- Durée des contrats : 6 mois (du 01/04/2022 au 30/09/2022)
- Durée hebdomadaire de travail : 24 heures
- Rémunération : SMIC

et de l'autoriser à intervenir à la signature des conventions avec la mission locale et des contrats de travail à durée déterminée avec les personnes qui seront recrutées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de créer deux postes dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu des postes : Entretien Espaces Verts
- Durée des contrats : 6 mois (du 01/04/2022 au 30/09/2022)
- Durée hebdomadaire de travail : 24 heures
- Rémunération : SMIC

- autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.



CREATION DE POSTE ANIMATION

Cette décision intervient pour préparer le transfert de charge de travail pour l'ouverture prochaine d'une agence postale communale au sein de la mairie.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité, la création de poste suivante à compter du 01/05/2022 :

Durée hebdomadaire	FILIERE	CATEGORIE	GRADE
35 H 00	Animation	C	Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} Classe

et chargent Monsieur le Maire de recruter l'agent afin de pourvoir ce poste et de signer les documents nécessaires.

Cette extension de durée hebdomadaire se fait à budget constant.



MODIFICATION LOYER LOGEMENT 5 TER RUE DE L'EGLISE

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, par 14 voix favorables et 1 abstention, décident de modifier la délibération du 06/12/2021 ainsi qu'il suit :

« Les membres du Conseil Municipal décident, par 14 voix favorables et 1 abstention, que le montant du loyer à partir du 1^{er} avril 2022 sera de :

Loyer de Base	400,00 €
Charges Locatives	Néant

Le montant mensuel du loyer sera donc fixé à 400,00 €.

La régularisation des charges locatives interviendra avec le loyer du mois de décembre 2022.

Une caution sera demandée à hauteur d'un mois de loyer.

Le logement a été attribué le 01/02/2022 à Mme AMBERT Murielle.

Monsieur le Maire précise que la commission « attribution de logements » fonctionne bien (affectation et critères définis). Une nouvelle réunion aura lieu prochainement pour l'attribution du F2 bientôt terminé.



DELIBERATION

TARIF CIMETIERE

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, fixent le tarif de vente d'une concession au cimetière communal au prix de :

- Concession nue : 65,00 € du mètre carré (15 ans)
- Concession nue : 110,00 € du mètre carré (30 ans)
- Supplément Caveau 1 place : 580,00 €
- Supplément Caveau 2 places : 800,00 €



DELIBERATION

AUTORISATION DEMANDE DE SUBVENTION

Après avoir entendu les explications nécessaires et suite à la réunion sur la vidéo protection du 24 février 2022, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire :

- à solliciter, au niveau le plus élevé, la demande de financement au titre de « Renforcer la sécurité des habitants du Grand Est » auprès de la Région Grand Est concernant le dossier « Mise en place d'un système de vidéo protection urbain » selon le schéma de financement suivant :

Budget Général	45 000,00 € HT	54 000,00 € TTC (Installation)
----------------	----------------	--------------------------------

- à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de vidéo protection et non de vidéo surveillance. Passage en commission préfectorale le 22 mars 2022 si le dossier est complet.



DELIBERATION

DEVIS DIVERS

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident les devis suivants :

- Travaux extension des réseaux Route de Mézières (FDEA)	1 822,79 € HT
- Réparation épareuse (Le Matériel Agricole)	3 223,10 € TTC
- Fournitures administratives (SEDI)	1 755,23 € TTC

- Système vidéo protection urbain (TRACKS SECURITY)	54 000,00 € TTC
- Désherbage cimetière et terrain stabilisé foot (BRUNELET PAYSAGE)	2 597,17 € TTC

Pour information :

- Document unique (CDG)	1 151,50 € TTC
- Batterie fanfare (Fanfare aiglemontaise)	900,00 € TTC

INFORMATIONS DIVERSES

Annick THELIER :

- Fin des travaux des sanitaires de l'école maternelle. Proposition de visite aux élus lors de la permanence du 05/03,
- Organisation de la chasse à l'œuf le 16/04 dans le parc du château,
- Repas des CME 2019-2020 et 2020-2021 reportés plusieurs fois avec la crise sanitaire (date à fixer prochainement),
- Création d'une page Facebook sur l'association Festi Lumes.

Michaël JACQUES :

- Eclairage du terrain de football terminé par la société SPIE.

Murielle AMBERT :

- Remerciements pour l'aide apportée par les élus à la chorale du 25 février,
- Annulation de la soirée cabaret faute d'inscrits suffisants. Rendez-vous pris pour 2023,
- Collecte organisée pour l'Ukraine (distribution d'un flyer),
- Réunion prochaine pour l'organisation de la brocante.

Eric DEREGARD :

- Installation des tables près de la halte fluviale,
- Recherche en cours pour la pose d'un sol souple au Lumaparc. Livraison de la bascule semaine 11,
- Recherche pour remplacement de la main courante et pose de 2 pare-ballons au terrain de football,
- Mur du cimetière nettoyé en attendant la refonte du massif,
- Parts d'affouage distribuées le 23/02,
- Jardins derrière le cimetière tracés et recherche d'un prestataire pour la préparation du sol,
- La remise des prix aux habitants pour les illuminations a été très appréciée. Merci à Laura (Maire du CME) pour sa participation. Peut-être envisager le même système (pas d'inscription) pour les maisons fleuries.
- Sortie de la gazette 7 (2 ou 3 avril). Pas de lecture. Les informations sont à donner avant le 23 mars.
- Prochaine réunion « cadre de vie/travaux » le 24 mars.

Olivier PETITFRERE :

- L'académie de Reims nous signale une augmentation de décharge de la Directrice de l'école de 1/4 de poste à 1/3 de poste,
- Courrier de M. Nicolas GERARD qui demande sa mise en disponibilité à partir du 1^{er} Avril 2022. La commune n'organisera pas de réception pour ce départ.
- La Région accuse réception de la demande de subvention concernant le ravalement de façade du bâtiment « Maison des Associations et Cantine »,

- Retour d'Ardenne Métropole concernant le marché d'entretien de la sécurité incendie du village,
- Signale qu'il est pas satisfait de l'organisation de la soirée « chorale » du 25 février et demande une plus grande vigilance de la part de la responsable lors des futures manifestations,
- Tableaux Election Présidentielle à compléter (du 10 avril et du 24 avril),
- Prochain conseil municipal : 4 avril (budget),
- Prochaines commissions des finances (10 et 28 mars).

COURRIERS DIVERS

Remerciements de :

- Mme et MM. REITER-DUPONT-GERBAULT-DUBOIS-POTET-THUOT (colis des séniors).
- Mme THIERY (cadeau anniversaire).
- M. et Mme TRESONNE (classement surprise aux illuminations de Noël).
- Mme BERTRAND (remise des prix des décorations de Noël).
- Famille RIVIERE (à l'occasion du décès de leur maman).

- Vœux de Isabelle, Philippe et Marie (Café des Sports).
- Félicitations de M. BEAUMIER pour l'organisation du Bike and Run.

QUESTIONS DIVERSES

Peggy GUILLON demande où en est la commune avec « la ville à vélo ». Il y a un changement de président dans cette association.

Sylvain LIEBEAUX demande où en est la situation Allée des Jonquilles après la rencontre avec Ardennes Ingénierie (circulation et stationnement). Un retour d'informations est prévu mi-mars.

Annick THELIER :

- Signale des problèmes de stationnement Rue des Ecoles et Allée des Fraises,
- Demande que la poubelle Allée des Acacias soit vidée plus régulièrement (mauvaises odeurs).

FIN DE SEANCE

Suspension de séance de 21 H 40 à 21 H 45.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 H 50.

Le Secrétaire de séance

Eric DEREGARD

Le Maire,

Olivier PETITFRERE



